



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi onze juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Houssoye, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Dorothée FRANCON, Maire, conformément aux articles L.212-7 à L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Mmes Andrée BEAUDOIN, Jacqueline DAUPHIN, Dorothée FRANCON, Jeannine PLE.
MM., Didier CAUCHEMEZ, Georges KUCHNO, Benjamin PENY, Jean-Michel RIVIERE, Maurice WISSART.

Etaient absents excusés :

Mmes Muriel BODENAN, Johanne DELAHAYE et Sylvie PENNEROUX
M. Olivier SURDIAUCOURT

- Mme Muriel BODENAN a donné pouvoir à Mme Jacqueline DAUPHIN
- Mme Johanne DELAHAYE a donné pouvoir à Mme Jeannine PLE
- Mme Sylvie PENNEROUX a donné pouvoir à Mme Dorothée FRANCON
- M. Olivier SURDIAUCOURT a donné pouvoir à M. Georges KUCHNO

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur Didier CAUCHEMEZ est nommé secrétaire de séance.

- ORDRE DU JOUR -

- VOTE DU HUIS CLOS
- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE
- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LES COMPTES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN THELLE
- DÉSIGNATION DU NOUVEAU CORRESPONDANT DÉFENSE
- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020
- APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- TOUR DE TABLE

Délibération n° 17 - 2021**Objet** : REUNION A HUIS CLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-18, l'assemblée délibérante peut se réunir à huis clos

Considérant que, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 11 juin 2021 dans des conditions conformes aux mesures sanitaires restrictives de lutte contre la Covid-19 pour protéger le personnel ainsi que les conseillers municipaux, cette réunion se déroulera à huis-clos compte tenu de la jauge de la salle.

Madame le Maire demande la réunion à huis clos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de tenir la séance du Conseil Municipal du vendredi 11 juin 2021 à huis clos.

Pour	Contre	Abst.
9	3	1

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Délibération n° 18 - 2021**Objet** : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Vu le procès-verbal de la séance du 28 avril 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 avril 2021.

Pour	Contre	Abst.
12	0	1

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Délibération n° 19 - 2021**Objet** : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LES COMPTES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE

VU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

PREND ACTE du plan d'action à 1 an (mars 2021 – mars 2022)

Et ont signé les membres présents.

Pour	Contre	Abst.
11	0	2

Délibération n° 20 - 2021

Objet : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

VU l'exposé de Madame Le Maire concernant la désignation du représentant défense, Monsieur Maurice WISSART se porte volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ci-après le correspondant défense pour représenter la commune de LA HOUSOYE:

- **Conseiller Défense** : **Monsieur Maurice WISSART**

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour	Contre	Abst.
12	0	1

Délibération n° 21 - 2021

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.** Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

Pour	Contre	Abst.
12	0	1

Délibération n° 22 - 2021**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT EN 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Benjamin PENY,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Dorothee FRANCON, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		362 281,56 €	70 589,67 €		70 589,67 €	362 281,56 €
Op. de l'exercice 2020	306 575,22 €	439 359,35 €	47 607,79 €	81 420,53 €	354 183,01 €	520 779,88 €
Totaux	306 575,22 €	801 640,91 €	118 197,46 €	81 420,53 €	424 772,68 €	883 061,44 €
Résultat de clôture (=CA)		495 065,69 €	36 776,93 €			458 288,76 €

Besoin de financement sur réalisé	36 776,93 €	repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2021
Excédent de financement sur réalisé		repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2021
Restes à réaliser		
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	36 776,93 €	
Excédent total de financement		

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2. Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :
36 776,93 € au compte **1068 Investissement** BP 2020, avec émission d'un titre de recette
458 288,76 € à la ligne **002 Excédent de fonctionnement reporté** au BP 2020
3. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
5. **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Madame Dorothee FRANCON, ayant quitté la séance pour ce vote et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Benjamin PENY,

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le Compte Administratif 2020** du Conseil Municipal à l'unanimité.

Et ont signé les membres présents.

Pour	Contre	Abst.
7	2	3

La séance a été clôturée à vingt heures.